



## Porter plainte au pénal dans une affaire civil

-----  
Par lili2013

Bonjour,

Dans une affaire au civil (défaut de conseil contre un conseiller patrimonial), j'ai besoin de prouver que cette personne m'a appelée au téléphone plusieurs fois et m'a accompagnée tout au long d'un achat. Ma seule façon de le prouver est d'obtenir une réquisition téléphonique en portant plainte au pénal. le souci c'est que je ne sais pas quel motif invoquer pour porter plainte. La société dans laquelle travaille ce conseiller patrimonial me demande 10 000? de dommages et intérêts parce que je sali leur nom. Est-ce que je pourrais porter plainte pour accusation calomnieuse, il me dise que je suis une opportuniste ? est-ce que je peux porter plainte personnellement, dois-je passer par un avocat ? quelle est la conséquence d'une telle plainte ?

merci pour vos réponses.